



Germinal Peiro, président du Département de la Dordogne, et Régine Anglard, vice-présidente chargée de la culture au conseil départemental, ont rencontré une délégation d'intermittents et de précaires de la CIP 24 (Coordination des intermittents et des précaires de la Dordogne), qui occupe le théâtre de L'Odyssee à Périgueux, depuis près de trois semaines. Depuis le début de la pandémie en raison des mesures prises pour lutter contre la crise sanitaire, leur activité est à l'arrêt. L'objectif de cette rencontre était de pouvoir échanger de manière approfondie avec les acteurs du monde culturel, très inquiets. Les acteurs du monde culturel demandent que leurs difficultés soient prises en considération par les pouvoirs publics, à commencer par l'Etat. Ils souhaitent également attirer l'attention des pouvoirs publics sur la précarisation économique de nombreux Périgourdins, tous secteurs confondus. Le Département de la Dordogne, collectivité en charge des solidarités, partage pleinement l'inquiétude de la CIP 24 sur les conséquences sociales de la crise sanitaire.

Le Département mesure chaque jour les conséquences sociales de la crise au travers de sa compétence en matière d'action sociale et des moyens tant humains que financiers qu'il déploie auprès des plus fragiles. Pour mémoire, ce sont plus de 250 millions d'euros qui sont consacrés chaque année par le Département à l'accompagnement de ces publics. C'est également parce qu'il a une conscience aiguë de ces problématiques que le Conseil départemental défend activement l'expérimentation du revenu de base et qu'il milite dans l'intervalle pour permettre l'accès au RSA dès 18 ans.

En outre, conscient que le maintien d'une vie culturelle active est l'un des piliers essentiels de la société, le Département de la Dordogne réaffirme son soutien et sa solidarité en direction des artistes, des intermittents, des associations, des lieux de culture, des festivals et de leurs revendications. C'est la raison pour laquelle il s'est toujours résolument engagé auprès des acteurs culturels du territoire à travers différentes mesures de soutien financier (à l'instar du maintien des aides à leur niveau d'avant la pandémie) ou d'accompagnement technique et qu'il continuera à le faire, conformément aux valeurs qui sont les siennes. **E. C.**

